

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

Viscom, Association suisse pour la communication visuelle, IGS, Association de l'industrie graphique suisse, Comedia, Le syndicat des médias et Syna, Syndicat interprofessionnel ont déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel de *techno-polygraphe*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de modification de règlement à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

12 juin 2007

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie